

Décret portant Nominations et Promotions, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole - (Additif)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
- VU le Décret n° 145/PR du 15 M a i 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU la Loi n° 62-43 du 31 Décembre 1962 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n° 88/PR.CH du 14 Mars 1968 portant nominations et promotions, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole ;
- SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Décret n° 88/PR.CH. du 14 Mars 1968 portant nominations et promotions, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole pour prendre rang du 27 Février 1968 est complété comme suit :

- a) Au Grade d'Officier (Médaille d'Argent)

.....
Mr LE LANDAIS Raymond, Assistant Technique à la SATEC - Chef de Secteur à DASSA-ZOUME (Département du Zou)

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République
Le Chef du Gouvernement Provisoire

Fait à COTONOU, le 25 JUIN 1968

CHEF de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY.

AMPLIATIONS :

PR.....	4
MINISTERES.....	11
SGG.....	4
CS.....	6
INTERESSE.....	1
GRANDE-CHANCELLERIE.....	10
GP.....	4
CMR.....	4
IAA.....	2
DGAJL.....	2